

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 24 MAI 2023

Délibérations rendues exécutoires après publication par mise en ligne et transmission à la Sous-Préfecture d'Avranches le 31 mai 2023

ORDRE DU JOUR
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Mercredi 24 mai 2023 à 19 heures

A la Salle de l'Espace Culturel – 20, rue Saint-Exupéry à Isigny-le-Buat (50540)

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du conseil communautaire 6 avril 2023	Unanimité
Mme FERREIRA	78.	Economie : reversement des jeux sur les paris hippiques	Unanimité
Mme FERREIRA	79.	Economie : cession de terrains à l'entreprise individuelle M. Keith REIDY, ZA équine à Dragey-Ronthon	Unanimité
Mme FERREIRA	80.	Economie : cession de l'ancienne laverie équine de Dragey-Ronthon, à la SCI Lisa QUINTON	Unanimité
M. GARNIER	81.	Tourisme : EPIC - régularisation subvention 2022	Majorité
M. GARNIER	82.	Tourisme : EPIC - subvention 2023	Majorité
M. NICOLAS	83.	Santé : PSLA de Ducey-les-Chéris – validation de l'avant-projet définitif	Unanimité
M. LAMBERT	84.	Urbanisme : arrêt de projet de l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune d'Avranches	Unanimité
M. BICHON	85.	GEMAPI : Bassin versant de la Sée – renouvellement de convention	Unanimité
M. FAUCON	86.	Déchets : tarification de la redevance spéciale pour 2023	Unanimité
Mme BRUNAUD-RHYN	87.	Assainissement : prestations d'entretien par hydrocurages des ouvrages d'assainissement, des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et inspection télévisée - accord-cadre à bons de commande	Unanimité
M. NICOLAS	88.	Ressources humaines : modification du tableau des emplois	Unanimité
M. BICHON	89.	Ressources humaines : création d'un poste en contrat de projet pour l'étude de la faisabilité de la filière bois énergie	Unanimité
Mme LAURENT	90.	Ressources humaines : Projet Alimentaire Territorial (PAT) - création d'un poste de chargé de mission	Majorité
Mme ORVAIN	91.	Ressources humaines : prime d'équipement informatique pour les enseignants artistiques	Unanimité
M. NICOLAS	92.	Ressources humaines : complément indemnitaire annuel (C.I.A.)	Unanimité
M. NICOLAS	93.	Finances : attribution des subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000 €	Unanimité

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations au Président et/ou au Bureau



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAIN TJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikhaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERALT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_78-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 – 78
REVERSEMENT DES JEUX SUR LES PARIS HIPPIQUES

Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu l'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts instituant un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs pour le pari mutuel organisé et exploité par les sociétés de courses et pour les paris hippiques en ligne mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie,

Vu l'avis favorable de la commission économie en date 22 mai 2022 ;

Vu la note de présentation remise aux élus,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109)

- **RAPPORTE** la délibération du 22 septembre 2022 en ce qu'elle attribue des subventions aux hippodromes de 2^e et 3^e catégorie, en l'occurrence au bénéfice des hippodromes de Marcey-les-Grèves et de Genêts ;
- **DECIDE** de reverser le produit des jeux perçus par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie pour les années 2019, 2020 et 2021, la somme de 5 078.41€ (soit 3 660.35 € + 1 418.06€) à la société des courses de Pontorson.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
 Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
 Franck ESNOUF à David NICOLAS
 David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
 Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOËL
 Denis LAPORTE à Jacques BONO
 Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
 Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Alain BODIN
 Jean-Paul BRIONNE
 Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
 Jocelyne LEPRIEUR
 Nathalie PANNASIE
 Michel PRIEUR
 Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_79_2-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 – 79

**CESSION DE TERRAINS A L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE MONSIEUR KEITH REIDY
ZA EQUINE A DRAGEY-RONTHON**

Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 26 avril 2023 estimant la valeur vénale des terrains à 6 € HT le m² ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 22 mai 2023 ;

Considérant la demande de l'entreprise individuelle Monsieur Keith Reidy, d'acquérir les lots 13 et 14 situés sur les parcelles cadastrées ZI n°84 et ZI n°86 de la ZA équine à Dragey-Ronthon,

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109)

- **ACCEPTE** la cession du lot n°14 situé sur une partie des parcelles cadastrées ZI n°84 et ZI n°86 à Dragey-Ronthon, d'une superficie de 7 360 m², à l'entreprise individuelle Monsieur Keith Reidy ou toute société s'y substituant, au prix de 6€ HT le m² ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023

Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAUT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4.

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERALT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_80_2-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 80
CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER A LA SCI LISA QUINTON
ANCIENNE LAVERIQUE EQUINE A DRAGEY-RONTHON

Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 18 avril 2023 estimant la valeur vénale du bien immobilier à 100 000 € HT ;

Vu l'avis favorable de la commission Economie en date du 22 mai 2023 ;

Considérant la demande de la SCI Lisa QUINTON, d'acquérir l'ancienne laverie équine cadastrée pour partie sur les parcelles ZE n°43 et ZE n°64 à Dragey-Ronthon ;

Considérant l'accord de Madame Lisa QUINTON pour une cession du bien immobilier, au prix de 95 000 € HT.

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109) :

- **APPROUVE** la cession du bien immobilier cadastré pour partie sur les parcelles cadastrées ZE n°43 et ZE n°64 à Dragey-Ronthon, à SCI Lisa QUINTON au prix de 95 000 € HT ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR

Christine DEROYAND
Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Eric QUINTON
Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_81-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 81
ATTRIBUTION DU SOLDE DE SUBVENTION 2022
A L'EPIC - OFFICE DE TOURISME MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GARNIER

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-2 à L.133-10 et L.134-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération avec la définition de l'intérêt communautaire de la compétence tourisme,

Vu la délibération du 10 octobre 2015 créant l'Office de Tourisme communautaire sous statut d'EPIC, précisant que la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie délègue à l'Office de tourisme des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des acteurs du tourisme,

Considérant que la convention fixe les modalités de soutien financier accordé à l'Office de Tourisme par sa collectivité de tutelle, par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et par le reversement intégral des produits de la taxe de séjour ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour 98 ; Contre : 2 ; Abstention : 11)

- **AUTORISE** le versement du solde de la subvention 2022 d'un montant de 96 000 €.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAUT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR

Christine DEROYAND
Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Eric QUINTON
Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_82-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 82
SUBVENTION 2023
A L'EPIC OFFICE DE TOURISME MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GARNIER

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-2 à L.133-10 et L.134-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération avec la définition de l'intérêt communautaire de la compétence tourisme,

Vu la délibération du 10 octobre 2015 créant l'Office de Tourisme communautaire sous statut d'EPIC, précisant que la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie délègue à l'Office de tourisme des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des acteurs du tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission « ressources » en date du 1^{er} septembre 2022, du 27 janvier 2023 et du 9 mai 2023,

Considérant que la convention fixe les modalités de soutien financier accordé à l'Office de Tourisme par sa collectivité de tutelle, par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et par le reversement intégral des produits de la taxe de séjour ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 98 ; Contre : 2 ; Abstention : 11)

- **FIXE**, le montant prévisionnel de la subvention à l'Office de tourisme intercommunal à 993 000 € pour l'année 2023,

Recettes prévisionnelles de l'office du Tourisme

Prévisionnel	Année 2023 Proposition
MAD Agents tourisme	820 000,00 €
La Mazure	70 000,00 €
Moulin de la Sée Brouains	103 000,00 €
TOTAL	993 000,00 €
Taxe de séjour prévisionnelle	900 000,00 €
TOTAL	1 893 000,00 €

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire,
- **PRECISE** qu'un acompte de 480 000 € a déjà été versé en février 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINTJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikhaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERALT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_83-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 83
**PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL AMBULATOIRE À DUCEY-LES CHÉRIS – VALIDATION
DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF**

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07 avril 2022 validant le principe de lancement du projet de PSLA Ducey-Les Chéris et attribuant la maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 13 juillet 2022 portant sur la désignation du maître d'œuvre pour le PSLA Ducey-Les Chéris,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce pôle de santé, notifié dans les conditions suivantes :

- enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 799 000 € HT
- taux de rémunération : 7,2818 %
- > soit une rémunération mission de base : 131 000 € HT

et un montant d'honoraires au total de 143 420 € HT comprenant les missions de base et les missions complémentaires.

Considérant que l'Avant-Projet Définitif du PSLA Ducey-Les Chéris est en adéquation avec les besoins exprimés et respecte la commande politique,

Entendu la note de présentation proposant un plan de financement prévisionnel ;

S'agissant de la maîtrise d'œuvre, il convient :

- d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle des travaux, en phase avant-projet définitif, à la somme de 1 956 500 € HT,
- de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Compte-tenu de ce qui précède, la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre pourrait donc être :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 956 500 € HT,
- taux de rémunération : 7,2818 %
- > soit une rémunération mission de base : 142 468 € HT

et un montant d'honoraires au total de 154 888 € HT comprenant les missions de base et les missions complémentaires.

Monsieur Patrick LEVOYER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109 ; Abstention : 1) :

- **ACCEPTE** l'avant-projet tel que détaillé dans la note de présentation,
- **ARRETE** l'enveloppe prévisionnelle des travaux, en phase d'avant-projet définitif, pour un montant de 1 956 500 € HT,
- **ARRETE** la rémunération définitive du maître d'œuvre à la somme de 154 888 € HT,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_83-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président et / ou son représentant à solliciter le maximum de subventions pour le projet de PSLA de Ducey-Les Chéris auprès de cofinanceurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président et / ou son représentant à signer l'ensemble des pièces, y compris les autorisations d'urbanisme, liées à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023



ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_83-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023

Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_84_2_1-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 84
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)
SUR LE TERRITOIRE D'AVRANCHES
ARRET DE PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION ET
AVIS SUR LA CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

- Vu** la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;
- Vu** la loi « LCAP » du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine ;
- Vu** le Code du Patrimoine et notamment ses articles L631-1 et suivants ;
- Vu** le Code du Patrimoine et notamment ses articles L642-1 à L642-10 et D642-1 à D642-28 dans leur rédaction antérieure à la loi LCAP ;
- Vu** la délibération en date du 27 octobre 2014, conseil municipal de la mairie d'Avranches, prescrivant la création d'une AVAP sur le territoire de la commune d'Avranches, et désignant les membres de la Commission Locale de l'AVAP ainsi que les modalités de la concertation ;
- Vu** la création de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie et sa compétence en termes de planification ;
- Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie en date du 15 décembre 2020 renouvelant les membres de la Commission Locale de l'AVAP ;
- Vu** l'avis favorable de la Commission Locale de l'AVAP réunie en date du 02 mars 2023 ;
- Vu** l'avis favorable en date du 18 avril 2022 du conseil municipal de la mairie d'Avranches ;
- Vu** les différentes pièces composant le projet d'AVAP ;
- Vu** la pièce composant le projet de PDA ;
- Vu** le bilan de la concertation de l'AVAP, joint en annexe, présentant les modalités de concertation avec la population ;
- Entendue** la note de présentation concernant le projet d'AVAP et de PDA sur le territoire de la commune d'Avranches, ainsi que le bilan de la concertation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour 110 ; Abstention : 1) :

- **TIRE** le bilan de la concertation ;
- **ARRETE** le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur la commune d'Avranches tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **EMET un avis favorable** sur le projet de création du périmètre délimité des abords d'Avranches, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.
- **PRECISE que** ce dossier d'arrêt du projet sera soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture,
- **DIT qu'il** sera également transmis à Monsieur le Préfet du Département et communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées mentionnées à l'article L132-7 du Code de l'Urbanisme avant d'être soumis à Enquête Publique.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_84_2_1-DE



La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie située 1 rue Général Ruel, 50300 AVRANCHES.

Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **01 JUIN 2023**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **01 JUIN 2023**



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAUT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_85-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 85
**GEMAPI - BASSIN VERSANT DE LA SEE
RENOUVELLEMENT DE CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Vincent BICHON

Considérant l'intérêt de poursuivre cette mutualisation à une échelle hydrographique cohérente sans modification de la clé de répartition préalablement établie, il est proposé à la signature du Président une convention pour les travaux de restauration des cours d'eau entre la CAMSMN et Villedieu Intercom.

Vu le projet de convention,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 111) :

- **APPROUVE** la convention relative aux travaux du programme de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Sée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer les pièces relatives à cette opération.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023

Date de publication :
31/05/2023

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l' élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERALT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_86-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 86

DECHETS

TARIFICATION 2023 DE LA REDEVANCE SPECIALE

Rapporteur : Monsieur Philippe FAUCON

Vu l'article L. 2333-78 du CGCT, « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14 [déchets assimilés aux déchets ménagers (produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, etc. qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières)]*

[...]

Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 [REOM].

[...]

La redevance spéciale prévue au présent article se substitue, pour les déchets concernés, à celle prévue à l'article L. 2333-77 [terrains de camping].

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets. »

Vu la délibération du mardi 25 septembre, validant le nouveau règlement de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu les délibérations du 28 mars 2019 et du 7 novembre 2019, modifiant le règlement de la redevance spéciale,

Vu la délibération n°2021/11/04-216 du conseil communautaire du 11 avril 2021 validant la dernière tarification de redevance spéciale,

Vu la commission « Environnement - Déchets », lors de ses réunions en date du 21 mars et du 10 mai 2023, qui a émis un avis favorable à la nouvelle tarification de la redevance spéciale à compter du 1^{er} juin 2023,

Vu la note de présentation annexée.

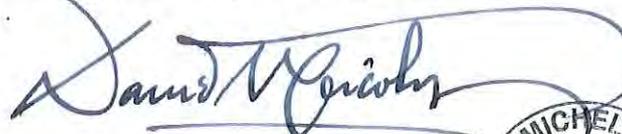
Monsieur Gaëtan LAMBERT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 107 ; Abstention : 3) :

- **DECIDE** d'appliquer la nouvelle tarification de la redevance spéciale à compter du 1^{er} juin 2023,
- **DECIDE** d'appliquer la tarification de la redevance spéciale suivante :

Tarifs pré-collecte	
Sacs translucides	
Tarifs collecte des ordures ménagères (OM) en porte à porte	
C1 (1 collecte par semaine) - OM avec biodéchets	0,0693 €/L
C2 (2 collectes par semaine) - OM avec biodéchets	0,0800 €/L
C3 (3 collectes par semaine) - OM avec biodéchets	0,0877 €/L
C1 (1 collecte par semaine) - OM sans biodéchets	0,0416 €/L
C2 (2 collectes par semaine) - OM sans biodéchets	0,0480 €/L
C3 (3 collectes par semaine) - OM sans biodéchets	0,0526 €/L
Tarifs collecte des biodéchets en porte à porte	
C1 (1 collecte par semaine)	0,0740 €/L
C2 (2 collectes par semaine)	0,0879 €/L
C3 (3 collectes par semaine)	0,0963 €/L
Tarifs collecte du tri sélectif en porte à porte	
C1 (1 collecte par semaine)	0,0096 €/L
C2 (2 collectes par semaine)	0,0143 €/L
C3 (3 collectes par semaine)	0,0152 €/L
Tarifs collecte en PAV collectif OM	
Coût collecte, traitement et frais de gestion - OM avec biodéchets	0,0512 €/L
Coût collecte, traitement et frais de gestion - OM sans biodéchets	0,0307 €/L
Forfait annuel collecte du carton en porte à porte (selon les secteurs)	
C0,5 (collecte tous les 15 jours)	216 €
C1 (collecte une fois par semaine)	432 €
Tarifs collecte en colonne individuelle	
Forfait annuel location colonne individuelle OMR 2m3	231 €
Forfait annuel location colonne individuelle OMR 4m3	263 €
Forfait annuel location colonne individuelle TS/VERRE 4m3	209 €
Forfait annuel location colonne individuelle TS/VERRE 800 L	146 €
Forfait annuel collecte, traitement et frais de gestion - Colonne individuelle TS (sans coût de précollecte)	199 €
Forfait annuel collecte, traitement et frais de gestion - Colonne individuelle Verre (sans coût de précollecte)	51 €
Coût collecte, traitement et frais de gestion - Colonne individuelle OM avec biodéchets (sans coût de précollecte) *	0,0446 €/L
Coût collecte, traitement et frais de gestion - Colonne individuelle OM sans biodéchets (sans coût de précollecte) *	0,0332 €/L
Forfait pour les campings	
Forfait par emplacement	42,64 €

- **DECIDE** d'appliquer cette tarification aux producteurs non assujettis à la TEOM (administration, usines, locaux loués par l'Etat, ...) et aux professionnels de tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, sauf pour les professionnels du Mont-Saint-Michel pour qui la tarification 2018 reste en vigueur. Une nouvelle tarification pour ces derniers est en cours pour une application à partir de fin 2023.



Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication par
mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Berger
Levrault

ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_86-DE



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERALT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_87-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 87

ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN PAR HYDROCURAGE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, DES RESEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES EAUX USEES ET INSPECTION TELEVISEE

Rapporteur : Madame Catherine BRUNAUD-RHYN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la compétence assainissement non collectif sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie depuis le 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'une consultation a été lancée, le 2 mars 2023 avec une remise des plis prévue le 5 avril 2023, pour retenir le prestataire qui assurera l'entretien par hydrocurage des ouvrages d'assainissement, des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et inspection télévisée selon la périodicité fixée au règlement de service en vigueur,

Considérant l'approbation par la CAO, en date du 23 mai 2023, du classement des offres et de l'attribution des marchés comme suit :

- Lot n°1 : Secteur Ouest – Prestataire STGS pour un montant d'environ 162 937,44 € par année.
- Lot n°2 : Secteur Isigny-Val de Sée – Prestataire STGS pour un montant d'environ 112 583,76 € par année.
- Lot n°3 : Secteur Mortain - Saint Hilaire du Harcouët – Prestataire STGS pour un montant d'environ 148 523,04 € par année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 111) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagements des entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces marchés.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAUT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_88-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 88
RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 mai 2023 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 9 mai 2023,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 111) :

- **ACCEPTÉ** les créations suivantes :

Complexes sportifs			
Agent d'entretien	Salle omnisport Brécey	Adjointes techniques territoriaux	1
Agent d'entretien	Salle St James	Adjointes techniques territoriaux	0.5
Direction économie			
Assistant(e) gestion immobilière et foncière	Direction économie	Adjointes administratifs territoriaux	1
Ecole des arts			
Accueil et secrétariat	Ecole des arts – secteur Mortain, Sourdeval, St Hilaire	Adjointes administratifs territoriaux	1
Enseignement trompette	Site Sourdeval et Mortain	Assistants d'enseignements artistiques	0.3
Enseignement piano		Assistants d'enseignements artistiques	0.1
Pôle du Val de Sée			
Agent d'entretien	Pôle du Val de Sée	Adjointes techniques territoriaux	0.5
Agent d'entretien	Pôle du Val de Sée	Adjointes techniques territoriaux	0.5
Tourisme			
Directeur	EPIC	Attachés territoriaux	1

- **ACCEPTÉ** les modifications suivantes :

Itinérance			
Gestion des sites touristiques	Itinérance	Adjoint administratif territoriaux Rédacteur et/ou techniciens territoriaux	1
ACM			
Poste de remplacement	ACM	Animateurs territoriaux	1
Petite Enfance - Multi-accueil			
Auxiliaire de puéricultrice	Multi-accueil Avranches	Agents sociaux territoriaux /Auxiliaires de puéricultrice territoriaux	1
Auxiliaire de puéricultrice	Multi-accueil Sartilly	Agents sociaux territoriaux /Auxiliaires de puéricultrice territoriaux	1
Auxiliaire de puéricultrice	Multi-accueil Saint James	Agents sociaux territoriaux /Auxiliaires de puéricultrice territoriaux	1
LAEP St Hilaire			
Agent social	LAEP St Hilaire	Agents sociaux territoriaux	0.10 0.05

- **ACCEPTÉ** les suppressions suivantes :

Direction économie			
Chargé animation	Direction économie	Attachés territoriaux	1
Centre Social Brécey			
Agent d'entretien	Centre social Brécey	Adjoint techniques territoriaux	0.86
Pôle du Val de Sée			
Agent d'entretien	Pôle du Val de Sée	Adjoint techniques territoriaux	0.56
Agent d'entretien	Pôle du Val de Sée	Adjoint techniques territoriaux	0.44

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023



ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_88-DE



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_89-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 89
CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
CONTRAT DE PROJET

Rapporteur : Monsieur Vincent BICHON

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 mai 2023 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 9 mai 2023,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 110 ; Abstention : 1) :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent, dans le grade d'Ingénieur territorial, afin de mener à bien les opérations identifiées suivantes :
 - 1. Faire un état des lieux de la filière bois énergie :**

Sur les autres territoires déjà structurés, pour analyser les points forts et faibles de ces structures

 - o Etude bibliographique et recensement des projets existants en Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ;

Sur notre territoire :

 - Evaluer les gisements exploitables, avec le service GEMAPI et notamment les techniciens bocage à partir du recensement des haies existantes et l'évaluation de leur potentiel exploitable ;
 - Recenser les besoins en bois-énergie : identifier les chaudières à bois existantes, analyser leur fonctionnement, analyser les marchés publics existants et les clauses environnementales incluses ; identifier les besoins futurs.
 - 2. Analyser la faisabilité du développement de la filière bois-énergie sur notre territoire, en repartant des conclusions de l'état des lieux :**

Etude de la filière : analyse de la ressource locale actuelle et future (en lien avec l'entretien du bocage et la possibilité de développer les plans de gestion des haies – travail à mener avec le service GEMAPI) ;

Identification des acteurs du territoire pour le développement de cette filière. Créer puis animer ce réseau d'acteurs ;

Analyse technico-économique de la filière : prospecter les besoins actuels et futurs de la filière et évaluer sa faisabilité économique ;
 - 3. Proposer, en partenariat avec les élus, le réseau et la direction, un programme d'actions pour structurer la filière d'approvisionnement bois et développer l'utilisation du bois énergie.**
 - 4. Suivre l'association Odyssee qui a en charge de développer la compensation carbone pour appuyer le service environnemental rendu par les haies en stockant du carbone et le valoriser sous forme de crédit carbone.**
- **PRECISE** la durée prévisible de 3 ans, à temps complet, à partir du 1^{er} juillet 2023,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Ingénieur territorial et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_89-DE



- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023



ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_89-DE



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikhaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikhaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR

Christine DEROYAND
Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Eric QUINTON
Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_90-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 90
RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Madame Sophie LAURENT

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 mai 2023 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 9 mai 2023 ;

Vu la note de présentation,

Monsieur Marc LENEVEU ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 90 ; Contre : 3 ; Abstention : 17) :

- **ACCEPTE** les créations suivantes :

Direction du développement durable			
Animateur PAT	Direction du développement durable	Rédacteurs territoriaux	1

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERALT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_91-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 91
RESSOURCES HUMAINES
MISE EN PLACE DE LA PRIME D'EQUIPEMENT

Rapporteur : Madame Jessie ORVAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2020-1524 du 5 décembre 2020 portant création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de l'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale, applicable aux professeurs et aux assistants d'enseignement artistique territoriaux,

Vu l'arrêté du 05 décembre 2020 relatif au montant annuel de la prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de l'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 mai 2023 et l'avis favorable de la commission ressources en date 9 mai 2023,

Considérant que les professeurs et assistants d'enseignement artistique territoriaux doivent pouvoir acquérir ou renouveler en deux ou trois ans un équipement informatique complet (ordinateur, logiciels, éventuellement imprimante) dont ils se dotent pour réaliser leurs missions, à condition toutefois que l'employeur ne fournisse pas ces moyens informatiques, matériels et logiciels,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 111) :

- **DECIDE** d'instaurer selon les modalités ci-après, la prime d'équipement informatique allouée applicable aux professeurs et aux assistants d'enseignement artistique territoriaux, dans les conditions suivantes :
 - o Assistants d'enseignement artistique territoriaux recrutés sur emploi permanent, fonctionnaires ou contractuels (à condition qu'ils soient en CDI ou en CDD d'au moins d'un an) du fait de la nécessité de renouveler leurs équipements informatiques, matériels et logiciels...
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAIN TJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikhaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 93), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_92-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 92

MISE EN PLACE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du 16 janvier 2017, mettant en place de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA),

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 mai 2023 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 9 mai 2023,

MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

1) Le principe :

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

2) Les bénéficiaires :

Le CIA est attribué, selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables aux :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel dont la durée totale des services effectif dans l'année est supérieure à 4 mois,

3) La détermination des montants maximums de CIA :

Le CIA sera versé en deux fois (juin et novembre de chaque année). Il sera versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement personnel de l'agent appréciés par chaque responsable de service qui pourra tenir compte de :

- La valeur professionnelle,
- L'investissement personnel dans l'exercice des fonctions,
- Le sens du service public,
- La capacité à travailler en équipe et la contribution apportée au collectif de travail,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023



ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_92-DE

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>fonctions</i>	<i>Montant maxi CIA</i>
Catégorie A+		
Administrateur	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
	Groupe 3	1000 €
Catégorie A		
Attachés / Ingénieurs	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
	Groupe 3	1000 €
	Groupe 4	1000 €
Conseillers des APS / Conseillers socio-éducatifs / Infirmier en soins généraux / Puéricultrice	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
Educateurs Jeunes Enfants	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
	Groupe 3	1000 €
Cadres de santé paramédicaux	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
Assistants socio-éducatifs	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
Catégorie B		
Rédacteurs / Educateurs des APS / Techniciens	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
	Groupe 3	1000 €
Animateurs	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
	Groupe 3	1000 €
Catégorie C		
Adjoints administratifs / Adjoints d'animation / Agents sociaux / ATSEM / Auxiliaires de puériculture / Opérateurs des APS / Adjoints techniques / Agents de maîtrise / Adjoints du patrimoine	Groupe 1	1000 €
	Groupe 2	1000 €
	Groupe 3	1000 €

- L'absentéisme du 1^{er} septembre de l'année N-1 au 31 août de l'année N,

Les montants plafonds annuels du CIA sont fixés comme suit :

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale, dans la limite du montant annuel.

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale, dans la limite du montant annuel maximum retenu par l'organe délibérant. Ce montant pourra être affecté d'un coefficient de modulation, compris entre 0 et 100%, pour chacun des bénéficiaires listés ci-dessus, en fonction des critères adoptés par l'organe délibérant.

Le CIA attribué individuellement sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

4) La périodicité de versement du CIA :

Le CIA fera l'objet d'un versement en deux fois (juin et en fin d'année) et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le versement a lieu en année N, en tenant compte de l'évaluation professionnelle portant sur l'année N-1.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail et du temps de présence sur l'année de référence.

5) Les modalités de maintien ou de suppression du CIA :

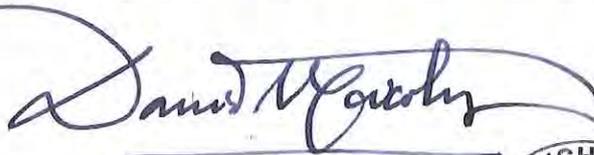
Un agent totalement absent dans l'année (disponibilité, congé parental, maladie, accident de travail...) ne pourra bénéficier du CIA.

6) Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès cet exercice budgétaire en tenant compte des évaluations N-1.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 100 ; Abstention : 11)

- **APPROUVE** la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA).



**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président,
David NICOLAS**



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 mai 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
17/05/2023

Date de publication :
31/05/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mercredi 24 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral qui dispose que pendant la période comprise entre la cessation du mandat et le remplacement (...), l'élu dont le siège devient vacant est remplacé temporairement par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ;

Considérant que suite au décès de M. Marc DESAINJORES, 1^{er} maire-adjoint de la commune de Juilley, celui-ci est temporairement remplacé par M. Guillaume LATRON, premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ;

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Loïc DESDOITS, DEVILLE Olivier, Maurice DUHAMEL, Philippe FAUCON (arrivé à partir de la Q°81), Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q° 92), Joël JACQUELINE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°83), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS
Mickaël LEQUERTIER remplacé par Guillaume LATRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER (arrivé à partir de la Q°84)

Pouvoirs : 13

Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Hervé DESSEROUER à Jean-Marc LEGRAND
Franck ESNOUF à David NICOLAS
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Anne-Marie HARDE à Jessie ORVAIN

Christine JULIENNE à Didier NOEL
Denis LAPORTE à Jacques BONO
Camille PESCHET à Kentin TIERCELIN-PASQUER
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
Thierry SADIMAN à Jérôme BENOIT (jusqu'à la Q°83)

Excusés : 17

Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Alain BODIN
Jean-Paul BRIONNE
Christine DEROYAND

Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Nathalie PANNASIE
Michel PRIEUR
Eric QUINTON

Christelle ERRARD
Jean-Claude FRANCOIS
Sylvie GUERAULT
Martine HERBERT

Michel RAULT
Michel ROBIDEL
Xavier TASSEL

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 050-200069425-20230524-DEL_2023_93-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/05/24 - 93
FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR LES DEMANDES D'UN MONTANT SUPERIEUR A 10 000 €

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu l'article R2251-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les communes ou leur groupement peuvent attribuer une subvention de fonctionnement aux structures locales,

Vu la note de présentation remise aux élus,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 110) :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessous ;
- **AUTORISE** le versement des subventions mentionnées ci-dessous ;
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les conventions s'y rapportant.

Service à la Personne

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2022	Montant sollicité 2023	Montant proposé 2023
Famille Rurales Terregatte Beuvron-Juilley	47 483,00€	60 185,00€	60 185 ,00€
Association Jeunesse Sports Loisirs (AJSL)	28 370,00	12 800,00€	12 800,00€
Office Culturel Sportif et Social (OC2S) Accueil de Loisirs	254 647,00€	431 410,00€	344 137,00€
Office Socio Culturel et Sportif (OSCS) Accueil de Loisirs	51 565,00€	60 000,00€	60 000,00€
Tirepied Enfance Loisirs	75 989,00€	77 000,00€	77 000,00€
Les petites canailles	54 350,00€	58 000,00€	58 000,00€
Musique Expérience (Accueil de Loisirs)	335 023,00€	371 985,00€	371 985,00€
Musique Expérience (RPE)	23 922,00€	16 771,00€	16 771,00€
Association Familiale du Mortainais	27 713,00€	33 845,00€	33 845,00€
Les Cèdres	67 000,00€	72 000,00€	72 000,00€
Amstramgram	7 980,00€	15 173,00€	15 173,00€
La parent'aise Alternative	6 663,00€	12 740,00€	12 740,00€

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 31 MAI 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 31 MAI 2023

